

But 3 : Promouvoir la sécurité internationale et le respect des droits de l'homme comme conditions préalables du développement durable

OBJECTIFS	CIBLES/ACTIONS
<p>3:B Suite</p>	<p>(v) Engager la participation de partenaires, de directions générales géographiques et de missions (y compris par des visites des missions) à la planification, à la programmation et au suivi en matière de sécurité humaine (mars 2005).</p>
<p>3:C Coordination internationale et leadership au niveau des politiques axés sur l'universalisation, l'application et la durabilité de la Convention d'Ottawa, le cadre international visant à apporter une solution permanente à la tragédie humaine causée par les mines antipersonnel.</p>	<p>(i) À titre de président du Groupe de contact sur l'universalisation et important fournisseur de ressources, maintenir un rôle de leadership au plan mondial afin de consolider l'action antimines durant la période qui mène à la Conférence d'examen à la fin de 2004, y compris l'élaboration de documents et d'initiatives critiques (par ex. un plan pour influencer sur la direction de l'action antimines après 2004).</p> <p>(ii) Aider les États parties, techniquement et financièrement, à honorer leurs obligations et à respecter les délais aux termes de la Convention, surtout les pays qui sont touchés par les mines et qui n'ont pas à eux seuls la capacité de relever les défis (2004-2006).</p> <p>(iii) Maintenir le leadership international canadien en matière de destruction des stocks de mines en agissant comme co-rapporteur du Groupe permanent d'experts en destruction des stocks de mines et en fournissant de l'aide technique, matérielle et financière à des États parties qui ont signalé avoir besoin d'aide pour respecter les échéances imminentes de quatre ans.</p> <p>(iv) Intégrer graduellement l'action antimines du MAECI dans l'ensemble de ses activités et de celle des autres ministères (par ex. l'ACDI).</p>